

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.44

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Finances – Budget Principal : Admissions en non-valeur :

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au conseil municipal que monsieur le Trésorier Principal de Meylan lui a indiqué ne pas être en mesure de recouvrer les créances ci-annexées pour un montant total de 940.09 €.

Monsieur Mermillod-Blondin propose donc d'admettre ces sommes en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances ci-annexées pour un montant de 940.09 €.



A Corenc, le 10 octobre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.45

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïdice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

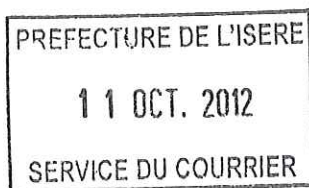
Finances : Budget Principal : Remise gracieuse de pénalités

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, Questeur en charge des finances, rappelle au conseil municipal que les collectivités territoriales sont, en vertu de l'article L.251 A du livre des procédures fiscales, compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement.

Vu l'avis favorable du Trésorier Principal de Meylan, Monsieur Mermillod-Blondin propose au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse de pénalités de 48 € à monsieur Laurent Baudère au motif de l'oubli de la date d'échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE à Monsieur Laurent Baudère une remise gracieuse de pénalités d'un montant de 48 Euros.



A Corenc, le 10 octobre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.46

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget principal : Décision modificative n°1 :

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, Questeur en charge des finances, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à certains ajustements budgétaires.

Ceux-ci sont dus, en fonctionnement, à la modification de l'imputation du prélèvement SRU par la trésorerie et, en investissement à la prise en compte des recettes de cessions, et à la réalisation de dépenses supplémentaires (subventions d'équipement à la SDH, études et travaux de voirie).

Budget Principal					
Section de Fonctionnement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
6184	Versement à des organismes de formation		5 000.00 €		
657362	CCAS		15 000.00 €		
66111	Intérêts réglés à l'échéance		30 000.00 €		
739115	Prélèvement article 55 - Loi SRU	50 000.00 €			
Total par sens		50 000.00 €	50 000.00 €	- €	- €
Total par section		- €	- €	- €	- €

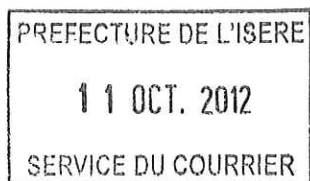
PREFECTURE DE L'ISERE 11 OCT. 2012 SERVICE DU COURRIER
--

Budget Principal					
Investissement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
2041621	Biens mobiliers matériels et études	15 000.00 €			
20442	Bâtiments et installations	67 000.00 €			
2031	Frais d'études	30 000.00 €			
2151	Réseaux de voirie	158 000.00 €			
024	Produits de cessions			270 000.00 €	
Total par sens		270 000.00 €	- €	270 000.00 €	- €
Total par section		270 000.00 €	- €	270 000.00 €	- €

Monsieur Mermillod-Blondin propose au conseil d'adopter la Décision Modificative N° 1 au Budget Principal pour 2012 telle que présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative N°1 au Budget Principal pour 2012.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.47

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Principal : Subvention exceptionnelle :

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, Questeur en charge des finances, rappelle au conseil municipal qu'une subvention de fonctionnement de 8079 € avait été attribuée à la Mission locale Grésivaudan au titre de l'année 2012.

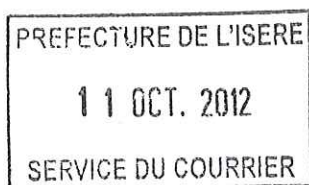
Par courrier en date du 5 juillet 2012, la Mission locale demande une subvention supplémentaire de 140 € pour financer un poste de conseillère à temps partiel, créé suite à la certification « Guichet Unique de la Mobilité Internationale » obtenue en janvier 2012.

Cette participation est proportionnelle au nombre d'habitant de la commune de Corenc par rapport aux autres partenaires de la structure.

Monsieur Mermillod-Blondin propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 140 € à la Mission locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 140 € à la Mission locale Grésivaudan



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.48

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Eau : Fixation du Prix de l'eau potable pour 2013

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, propose au conseil municipal de fixer les prix de l'eau de la façon suivante :

Part fixe : 61.3 € soit 2.1 % d'augmentation

Consommation : 1.4842 € par mètre cube, soit 2.1 % d'augmentation

Cette augmentation correspond à l'inflation constatée par l'INSEE entre août 2011 et août 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les prix de l'eau tels que proposés



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.49

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Finances – Budget eau : Admissions en non-valeur :

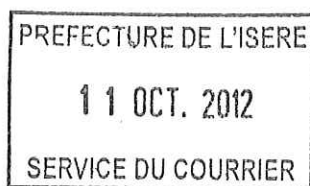
Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au conseil municipal que monsieur le Trésorier Principal de Meylan lui a indiqué ne pas être en mesure de recouvrer les créances ci-annexées pour un montant total de 2.138.93 €.

Ces créances concernent l'année 2011 ainsi qu'une liste datant de 2010 qui n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Monsieur Mermillod-Blondin propose donc d'admettre ces sommes en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances ci-annexées pour un montant de 2138.93 €.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.50

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Finances : Budget Eau : Décision Modificative n°1

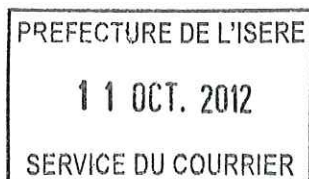
Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédit de 7 000 € entre les chapitres d'investissement du Budget Eau.

Budget EAU					
Investissement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
2156	Matériel spécifique d'exploitation		7 000.00 €		
2315	Installations, matériels et outillages techniques	7 000.00 €			
Total par sens		7 000.00 €	7 000.00 €	- €	- €
Total par section		- €	- €	- €	- €

Monsieur Mermillod-Blondin propose au conseil d'approuver les mouvements retracés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative N°1 au Budget Eau pour 2012.



A Corenc, le 10 octobre 2012
 Le Maire,
 Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.51

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Travaux : Eau : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau :

Monsieur Bernard Morin, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 février 2011 autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention au titre du programme 2011 – 2012 d'éradication des branchements en plombs, portant sur un total de 250 branchements.

L'Agence avait donné son accord pour 86 branchements réalisés en 2011.

Il convient donc de formuler une nouvelle demande au titre des années 2012 et 2013, portant sur un total de 209 branchements, soit 100 branchements en 2012 et 109 en 2013. Il est à noter que ce programme de subventions ne sera pas poursuivi au-delà de 2013.

Monsieur Morin propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, une subvention au titre de l'éradication des branchements en plomb, portant sur le programme 2012 – 2013, soit un total de 209 branchements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, une subvention au titre de l'éradication des branchements en plomb, portant sur le programme 2012 – 2013, soit un total de 209 branchements.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.52

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Cruzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Ressources Humaines : Création de Poste :

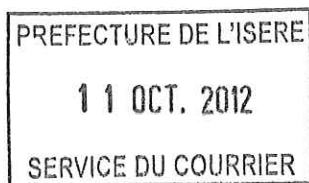
Madame Monique Sacchi-Meunier, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un Adjoint Technique a souhaité diminuer son temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2012 de 26h25 hebdomadaire à 18h50 hebdomadaire,

Madame Sacchi-Meunier propose donc au Conseil Municipal de créer :

A compter du 1^{er} septembre 2012, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet de 18h50 hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE, à compter du 1^{er} septembre 2012, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet de 18h50 hebdomadaire.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.53

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Ressource Humaines : Convention d'Assistance avec le CDG 38 :

Madame Monique Sacchi-Meunier, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil municipal que dans le cadre de sa mission « audit et conseil » le CDG 38 a été missionné pour apporter un appui et une aide à la décision dans le processus de recrutement d'une directrice pour la crèche municipale de Corenc.

Le détail de la mission assignée au centre de gestion de l'Isère est résumé dans la convention ci-annexée.

Le tarif d'intervention est fixé à 500 euros par jour pour le chargé de mission et le cas échéant 200 euros pour les frais de secrétariat ; il est également prévu une somme forfaitaire de 25 euros pour chaque déplacement, ainsi que 15.25 euros pour les frais de repas.

Madame Sacchi-Meunier propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'appui et d'aide à la décision dans le processus de recrutement d'une directrice pour la crèche municipale de Corenc avec le Centre de Gestion de l'Isère.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.54

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loiodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Logement : Cession d'un terrain à la SDH :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion du conseil du 7 mai, une délibération avait été prise pour accepter le principe de la cession à la SDH d'un terrain communal sis chemin des Pierres afin de construire des logements sociaux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'autoriser la SDH à construire sur le terrain communal cadastré section AC numéro 97 et sur une partie du terrain cadastré section AC numéro 658p (voir plan annexé), une opération comprenant 10 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI et de céder ce terrain pour un prix total de CENT TRENTE MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS HORS TAXES (130.730,00 HT) soit 170,00 Euros HT/m² de SHON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession du terrain communal aux conditions énoncées à la Société Dauphinoise pour l'Habitat,

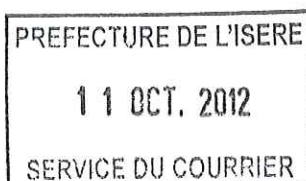
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec la METRO,

AUTORISE la Société Dauphinoise pour l'Habitat à déposer une demande de permis de construire sur le tènement objet de la cession,

DIT que la présente délibération atteste que le bailleur bénéficiera à terme d'un titre foncier sur la parcelle concernée et qu'elle peut constituer le justificatif nécessaire au dossier de demande d'agrément pour l'obtention des « crédits publics d'aide à la pierre »,

S'ENGAGE à réaliser l'opération sus énoncée dans les deux ans conformément aux objectifs fixés par la METRO.



A Corenc, le 10 octobre 2012

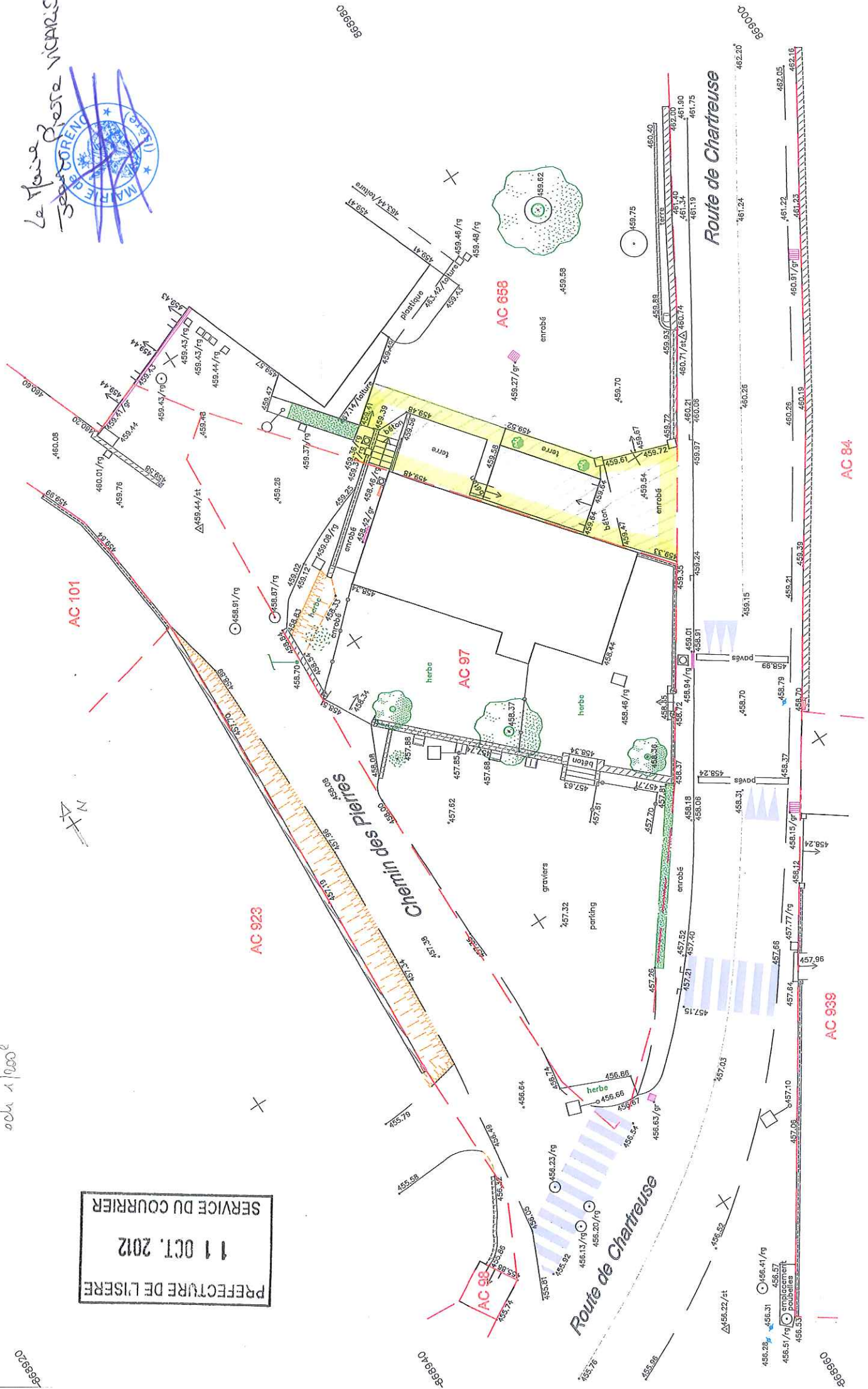
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



PREFECTURE DE LISIERE
 11 OCT. 2012
 SERVICE DU COURRIER

échelle 1/1000

Le Maire
 Jean-Claude VICARIS
 MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE



X

X

329980

329960

329940

869320

869340

869300

869360

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.55

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Logement : Avenant à la convention Metro/Commune de Corenc :

Monsieur Jacques Flandrin rappelle au Conseil Municipal que dans un courrier en date du 12 juillet 2012, Monsieur le Maire a souhaité inscrire la commune dans le dispositif d'aide aux communes 2011/2015 pour la réalisation de l'opération « Chemin des Pierres », soit un programme de 10 logements locatifs sociaux (modèle de convention joint).

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat financier entre la communauté d'agglomération de Grenoble et la commune de Corenc au titre de « l'aide aux communes pour leurs opérations de constructions neuves ».

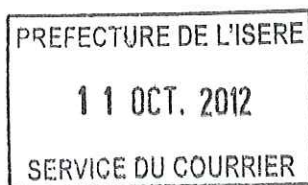
Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du comité d'engagement du 30/08/2012, qui a été validé par la commission Habitat - logement du 6 septembre 2012.

Le démarrage des travaux devra avoir lieu au plus tard sous deux ans à compter de la présente délibération.

M. Jacques Flandrin propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention liant la commune à la Metro.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.56

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Culture : Projet de construction d'une médiathèque : Désignation d'un architecte – Demandes de subventions :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé une programmiste pour réaliser une étude quant au devenir du site de l'ancienne piscine.

Au vu des résultats de l'étude et conformément au programme du mandat en cours, l'équipe municipale souhaite s'orienter vers un projet de médiathèque. En effet, les locaux abritant la bibliothèque actuelle est vétuste et ne respectent pas les normes d'accessibilité.

De plus, la commune entre dans le dispositif d'aide à la construction de ce type de projet et peut obtenir des subventions importantes tant de la part de la D.R.A.C. que du Conseil Général.

La commune de Corenc a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 28 août dernier afin de recruter un architecte qui réalisera un avant projet sommaire et un avant projet détaillé aidant à la décision définitive.

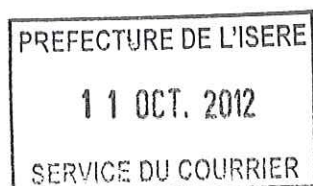
Il convient donc de désigner un architecte afin de réaliser l'avant projet sommaire puis l'avant projet détaillé et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général de l'Isère, ainsi que de tout autre partenaire potentiel.

Le Conseil Municipal sera à nouveau saisi avant d'engager, au vu du projet et des financements obtenus, la réalisation de cet équipement.

Il est donc proposé de désigner le cabinet d'architecte « Girod » classé en tête par la commission de procédure adaptée, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général de l'Isère, ainsi que de tout autre partenaire potentiel, de dire que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi avant d'engager, au vu du projet et des financements obtenus, la réalisation de cet équipement.

Le Conseil Municipal, par 7 abstentions et 19 voix contre,

REJETTE le projet de délibération, en conséquence met fin à la consultation lancée le 28 août 2012.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.57

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loiodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Culture : Bibliothèque Municipale – Demande de subvention :

Madame Catherine Witomski, Adjointe, expose au Conseil Municipal que le Centre National du Livre, est susceptible de subventionner les communes afin de compléter les fonds des bibliothèques municipales.

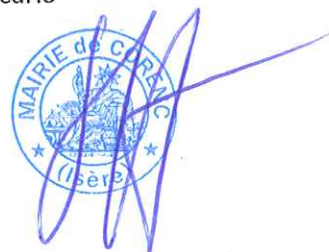
Il convient donc d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Centre National du Livre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National du Livre une subvention en vue de compléter le fond de la bibliothèque municipale.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.58

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Intercommunalité : Transfert de charges suite à l'intégration de la commune de Miribel Lanchâtre à la Métro :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Miribel-Lanchâtre a adhéré à la Métro. Conformément à la loi, la Commission de Transferts de charges a statué sur les conditions financières de cette intégration.

Le montant des charges transférées s'élève à 7.861,00 Euros qui seront déduits, chaque année, de l'attribution de compensation versée à la commune.

Il convient donc d'approuver le rapport de la Commission de Transferts de Charges concernant l'adhésion à la Métro de la commune de Miribel-Lanchâtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 24 voix pour,

APPROUVE le rapport de la Commission de Transferts de Charges concernant l'adhésion à la Métro de la commune de Miribel-Lanchâtre.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.59

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Intercommunalité : Groupement de commande avec la METRO :

Monsieur Bernard Morin, adjoint, expose au conseil municipal, que la commune envisage de réaliser des travaux de reprise de réseaux sur le chemin St Bruno. Ces travaux nécessiteront des interventions de la Métro.

Afin d'en assurer une meilleure coordination, il est proposé de constituer avec la Métro un groupement de commande.

Il convient donc d'autoriser M le Maire à signer une convention en ce sens avec Monsieur le Président de la Métro et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer une convention de groupement de commande avec monsieur le Président de la Métro pour la réalisation des travaux chemin St Bruno.

DESIGNE Monsieur Bernard Morin en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jérôme Boule en qualité de représentant suppléant de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.60

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Urbanisme : Modalités d'exercice par la Préfecture du le Droit de Prémption dans le cadre de la loi SRU :

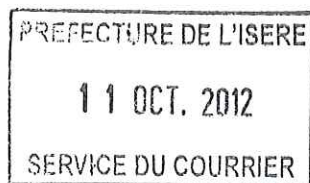
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, malgré ses efforts en ce sens, la commune de Corenc ne remplit pas les obligations liées à la loi SRU, à savoir une proportion de 20 % de logements sociaux.

En application des textes, le Droit de Prémption Urbain a donc été transféré à l'Etat. Ainsi, chaque Déclaration d'Intention d'Aliéner sera désormais transmise à la Préfecture et les éventuelles préemptions feront l'objet d'une convention entre la Préfecture, le délégataire du droit de préemption et celui de l'aide à la Pierre. Ces conventions seront transmises à la commune pour information.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 abstentions et 20 voix pour,

PREND ACTE des modalités de transfert à l'Etat du Droit de Prémption Urbain dans le cadre de la Loi SRU.



A Corenc, le 10 octobre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.61

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Cruzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Administration Générale : Election des Membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès d'un membre titulaire et à la démission d'un membre suppléant, la Commission d'Appel d'Offres était incomplète. Afin de permettre de désigner de nouveaux élus tout en respectant le mode d'élection prévu par la loi, à savoir la proportionnelle, les membres titulaires et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres ont présenté leur démission à effet de ce jour, 9 octobre 2012. Il est donc proposé de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après appel à candidature, une seule liste est déposée : Liste A :

- Candidats Titulaires : MM. J. Flandrin, B. Morin, J. Boule, JD. Mermillod-Blondin, B. Burnod.
- Candidats Suppléants : MM. C. Witomski, M. Quaix, F. Barthélémy-Soulez, J. Cartier-Million, M. Forcolin.

Monsieur le Maire propose qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletin secret.

En l'absence de demande de vote à bulletin secret, il est procédé à l'élection :

- Inscrits : 27.
- Exprimés : 26.
- Liste A : 26 voix.

Sont déclarés élus :

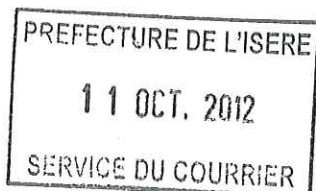
- Titulaires : MM. J. Flandrin, B. Morin, J. Boule, JD. Mermillod-Blondin, B. Burnod.
- Suppléants : MM. C. Witomski, M. Quaix, F. Barthélémy-Soulez, J. Cartier-Million, M. Forcolin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats du scrutin.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

- Titulaires : MM. J. Flandrin, B. Morin, J. Boule, JD. Mermillod-Blondin, B. Burnod.
- Suppléants : MM. C. Witomski, M. Quaix, F. Barthélémy-Soulez, J. Cartier-Million, M. Forcolin.



A Corenc, le 10 octobre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre Vicario



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2012.62

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 3 Excusés : 1	Le 9 octobre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 3 octobre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; C. Witomski ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; B. Morin ; B. Quaix ; A. de Gélis ; J. Boule ; F. Barthélémy ; J. Cartier-Million ; V. Loïodice ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : I. Coste (pouvoir à M. Quaix) ; R. Fargeix (pouvoir à P. Joire) ; J. Alcaraz (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin).

Excusés : A. Vareilles.

Administration Générale : Election des Membres de la Commission de Procédure Adaptée :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès d'un membre titulaire et à la démission d'un membre suppléant, la Commission de Procédure Adaptée était incomplète. Afin de permettre de désigner de nouveaux élus tout en respectant le mode d'élection prévu par la loi, à savoir la proportionnelle, les membres titulaires et suppléants de la Commission de Procédure Adaptée ont présenté leur démission à effet de ce jour, 9 octobre 2012. Il est donc proposé de procéder à la désignation des membres de la Commission de Procédure Adaptée.

Après appel à candidature, une seule liste est déposée : Liste A :

- Candidats Titulaires : MM. J. Flandrin, B. Morin, J. Boule, JD. Mermillod-Blondin, B. Burnod.
- Candidats Suppléants : MM. C. Witomski, M. Quaix, F. Barthélémy-Soulez, J. Cartier-Million, M. Forcolin.

Monsieur le Maire propose qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletin secret.

En l'absence de demande de vote à bulletin secret, il est procédé à l'élection :

- Inscrits : 27.
- Exprimés : 26.
- Liste A : 26 voix.

Sont déclarés élus :

- Titulaires : MM. J. Flandrin, B. Morin, J. Boule, JD. Mermillod-Blondin, B. Burnod.
- Suppléants : MM. C. Witomski, M. Quaix, F. Barthélémy-Soulez, J. Cartier-Million, M. Forcolin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats du scrutin.

DIT que la Commission de Procédure Adaptée est composée comme suit :

- Titulaires : MM. J. Flandrin, B. Morin, J. Boule, JD. Mermillod-Blondin, B. Burnod.
- Suppléants : MM. C. Witomski, M. Quaix, F. Barthélémy-Soulez, J. Cartier-Million, M. Forcolin.



A Corenc, le 10 octobre 2012
Le Maire,
Jean-Pierre Vicario

